



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



Thirty-seventh Session of the Commission

Split, Croatia, 13-17 May 2013

Conceptual note for the First regional Symposium on sustainable artisanal fisheries in the Mediterranean and Black Sea

TITRE: *Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire*

COORGANISATEURS: CGPM + A déterminer

PARTENAIRES: À déterminer

LIEU ET DATES: *Malte – 25-28 novembre 2013*

DURÉE : 4 jours

CONTEXTE ET MOTIVATION: La pêche artisanale occupe depuis toujours une place importante dans le secteur des pêches en Méditerranée et en mer Noire. Son poids social et culturel dans cette zone est reconnu depuis longtemps, bien qu'il n'existe au niveau régional aucune information sur les captures ni sur sa dimension socio-économique. La pêche artisanale est souvent caractérisée notamment par le fait qu'elle s'appuie sur une structure de type familial, dont les membres mènent des activités de pêche à proximité de leur port d'attache, en utilisant principalement des navires fabriqués en bois ou à consommation réduite en carburant, avec des engins fixes, et vendent leurs produits directement sur les plages où ils sont débarqués et/ou sur les marchés locaux, fournissant ainsi à ces marchés des produits halieutiques frais et de qualité élevée. Néanmoins, afin de broser un tableau complet de la pêche artisanale dans la zone de compétence de la CGPM, certaines informations font encore défaut ou nécessitent d'être davantage développées.

Dès 1980, la CGPM appelait à la « la définition d'une stratégie nationale précisant en particulier la place de la pêche artisanale dans les schémas d'aménagement » dans le cadre de sa résolution GFCM/15/1980/1. Depuis lors, quelques analyses régionales concernant la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire ont été régulièrement menées. Cependant, certaines questions n'ont pas été pleinement traitées en raison de la complexité inhérente à la définition de stratégies pour intégrer la pêche artisanale en termes d'actions de suivi, de gestion et de développement durable. Cela est d'autant plus vrai à une époque où le secteur de la pêche traverse une crise systémique et où le besoin de stratégies axées sur la pêche artisanale dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches (ORP) existantes, devient urgent. En définitive, pour répondre à ce problème, le Comité des pêches de la FAO a demandé la mise au point d'un instrument juridique sous forme de *Directives internationales*

pour garantir des pêches artisanales durables afin de compléter le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable à travers une approche participative. A ce sujet, une consultation technique aura lieu du 20 au 24 mai 2013 (Rome, siège de la FAO) afin de négocier le texte de cet instrument qui devrait être adopté lors de la prochaine session du Comité des pêches en juin 2014. L'approche participative adoptée pour l'élaboration des *Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables* devrait être introduite par la CGPM au niveau régional pour faire en sorte que les acteurs impliqués dans la pêche artisanale s'entendent sur les stratégies de gestion à mettre en avant afin d'offrir à ce secteur les possibilités de développement qu'il mérite.

En vue de fournir une plateforme prenant en compte la perspective méditerranéenne et de la mer Noire, permettant d'examiner comme il convient les principales questions récurrentes en matière de pêche artisanale et offrant la possibilité aux parties prenantes régionales concernées de mettre en avant leurs opinions, la CGPM, en collaboration avec des partenaires, propose d'organiser le premier « Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire ».

OBJECTIF: Il existe un intérêt véritable et largement partagé à assurer le développement de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire, en ligne notamment avec le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU. Le symposium constituera la pierre angulaire pour orienter les interventions stratégiques et programmatiques visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés locales engagées dans la pêche artisanale dans la zone de compétence de la CGPM à travers une exploitation des ressources marines vivantes durable. À la lumière de l'adoption récente du Programme-cadre de la CGPM, qui se propose également de fournir une structure pour intégrer une stratégie régionale pour la pêche artisanale au cours des cinq prochaines années, et compte tenu du processus d'élaboration des *Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durable* (mené par la FAO) en cours, les objectifs de ce symposium sont les suivants:

- (i) Renouveler et promouvoir l'engagement politique en faveur de la pêche artisanale afin qu'une série d'actions concertées impliquant les administrations nationales, les organisations internationales, les ONG, les associations de pêcheurs, les parties prenantes et les acteurs de la société civile au sens large, puissent être élaborées et réalisées à court, moyen et long terme;
- (ii) Étant donné que la mise en œuvre de ce processus prendra un certain temps et que plusieurs interventions seront probablement nécessaires à différents intervalles (par exemple, la collecte de données, la réalisation d'études et de formations, l'organisation d'ateliers, le lancement de projets pilotes au niveau sous-régional, l'adoption des recommandations formulées par la CGPM, le soutien aux processus décisionnels nationaux, etc.), convenir d'une éventuelle feuille de route destinée à rationaliser l'accomplissement progressif des différentes tâches;
- (iii) Convenir de la mise en place d'un projet de coopération régional sur la pêche artisanale sur la base d'une feuille de route afin de conjuguer tous les efforts pertinents. Les organismes intéressés – administrations nationales, organisations internationales, ONG, associations de pêcheurs, parties prenantes et acteurs de la société civile au sens large – seraient toutes encouragées à participer à un tel projet.

- (iv) Jeter les bases d'une plateforme de travail où les parties prenantes pourraient être directement impliquées et participer à la gestion de la pêche artisanale dans le contexte d'une approche écosystémique des pêches.

PROGRAMME PROVISOIRE :

Session thématique I: Situation actuelle de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire, stratégies et méthodologies pour une analyse efficace du secteur

- Inventaire des données/informations existantes sur la pêche artisanale afin d'évaluer son potentiel socio-économique et en termes de production;
- Identification des principaux éléments pertinents qui sont directement ou indirectement liés à la pêche artisanale à des fins de planification et de gestion;
- Mise en évidence des lacunes dans les données ou les informations existantes à différents niveaux (biologique, socio-économique, environnemental, etc.);
- Définition de méthodologies communes visant à assurer le suivi de la collecte régulière des données pertinentes à analyser.

Session thématique II: Options de gestion et de cogestion de la pêche artisanale

- Examen des instruments politiques et normatifs disponibles;
- Exigences au niveau national et régional pour intégrer la pêche artisanale dans le processus décisionnel et de gestion des pêches sur le même plan que les autres pêches;
- Identification des priorités nationales et régionales de gestion;
- Présentation des schémas de gestion traditionnels et modernes;
- Regards sur les schémas de cogestion et leur contribution potentielle pour repenser la pêche artisanale;
- Définition des composantes minimales locales, nationales et régionales nécessaires dans la cogestion de la pêche artisanale, notamment les acteurs primaires et secondaires impliqués (communautés de pêcheurs, les travailleurs du secteur de la pêche, les grossistes, etc.);
- Options spécifiques pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) de la pêche artisanale, y compris à l'aide de moyens technologiques d'un bon rapport coût-efficacité (par exemple, le système d'identification automatique, la téléphonie mobile, etc.).

Session thématique III: Gestion intégrée de la pêche artisanale dans le cadre d'une politique marine élargie englobant l'environnement et les aires maritimes protégées (AMP)

- Gestion des ressources halieutiques par rapport à la gestion de l'environnement marin: compétences et synergies;
- Intégration de la pêche artisanale dans le cadre d'une politique maritime plus générale visant à assurer le bon état écologique de la Méditerranée et de la mer Noire;
- Évaluation (prévue) des impacts environnementaux des futurs schémas de gestion à l'appui de la pêche artisanale;
- Examen des conséquences positives et négatives des interactions entre la pêche artisanale et l'environnement marin;
- Solutions alternatives ou complémentaires à la mise en place d'aires marines protégées et d'autres zones d'accès limité aux activités de pêche à des fins de gestion intégrée;
- Participation de la pêche artisanale à la gestion des zones côtières pour améliorer la conformité.

Session thématique IV: Amélioration des chaînes de valeur de la pêche artisanale

- Classification des coûts opérationnels de la pêche artisanale (carburant, engins de pêche, équipements, main d'œuvre, etc.), notamment par segment de la flotte;
- Estimation des pertes subies par les communautés locales en raison de la crise et des difficultés connues pas le secteur de la pêche artisanale;
- Identification et analyse des principales composantes des chaînes de valeur locales, nationales et internationales dans la production de la pêche artisanale ;
- Analyse des écarts entre les coûts et bénéfices de la pêche artisanale et la valeur des débarquements, et des causes profondes de ces différences (par exemple, les caractéristiques des marchés des produits de la pêche et la variation du pouvoir d'achat des consommateurs);
- Valorisation de la production de la pêche artisanale (notamment par rapport à la pêche industrielle);
- Identification et évaluation des pertes après capture dans la pêche artisanale (du pêcheur au consommateur);
- Investissement dans « l'amélioration de la qualité » (la qualité de vie des travailleurs du secteur de la pêche artisanale, par exemple);
- Stratégies visant à compenser la baisse des captures de la pêche artisanale par une valorisation adéquate des marchés où ces captures sont vendues;
- Options visant à maximiser le prix des captures de la pêche artisanale au moment de la vente;
- Exigences spécifique en matière de certification en vue d'apporter une valeur ajoutée aux produits de la pêche artisanale (par exemple les labels): quelques exemples existants.

Session thématique V: Considérations concernant la mise en place d'une plate-forme régionale pour promouvoir l'appui et l'éducation aux pêcheurs artisanaux

- Inventaire des besoins particuliers du secteur, principalement caractérisé par la présence de petites entreprises dans les économies locales;
- Définition de la situation actuelle et des besoins en matière d'accès aux droits de base: santé, éducation, assurance, sécurité;
- Amélioration du développement social et économique des pêcheurs et de leurs familles afin de renforcer la durabilité de la pêche artisanale;
- Débats sur les questions sociales (par exemple, salaire minimum, assurances, régimes de retraite) afin d'améliorer le professionnalisme du secteur;
- Examen des expériences nationales existantes en matière d'actions collectives ou d'organisations (par exemple les coopératives et les associations de pêcheurs);
- Création d'associations régionales et sous-régionales représentant les intérêts de la pêche artisanale, notamment y compris l'identification d'éléments pour des politiques communes dans la zone de compétence de la CGPM;
- Promotion de la coopération entre pays voisins à l'appui de la gestion de la pêche artisanale au niveau régional et sous-régional.
- Détermination des moyens à mettre en œuvre pour fournir un appui continu et assurer l'éducation (par le biais d'ateliers et de formation professionnelle par exemple) aux personnes principalement actives dans la pêche artisanale, en ligne avec *les Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables*.

CALENDRIER:

Tâche	Date prévue
Finalisation et première circulation du projet de note conceptuelle	<u>15 mars 2013</u>
Discussions avec les coorganisateur/partenaire potentiels	<u>19 mars 2013 - 6 avril 2013</u>
Présentation du projet de note conceptuelle à la 15e session du CSC de la CGPM	<u>8-11 avril 2013</u>
Finalisation de la note conceptuelle, notamment la détermination des sessions thématiques, des coorganisateur, des partenaire, du lieu et des dispositions connexes	<u>5 mai 2013</u>
Présentation de la note conceptuelle finale à la 37e session de la Commission	<u>13-17 mai 2013</u>
Première annonce officielle du symposium	<u>Fin mai 2013</u>
Appel à contributions pour le symposium	Date limite de soumission des textes et présentations PPT pour le symposium: <u>10 septembre 2013</u>
Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire	<u>25-28 Novembre 2013</u> <u>Malte</u>

COORGANISATEURS/PARTENAIRES: Compte tenu de l'intérêt considérable suscité par cette initiative et de l'importance qu'elle revêt pour de nombreux acteurs, la CGPM est disposée à partager son organisation avec d'éventuels coorganisateur et partenaire. Les administrations nationales, les organisations internationales, les ONG, les associations de pêcheurs, les parties prenantes du secteur des pêches et les universités/institutions de recherche peuvent participer directement – selon les modalités ci-dessous – en tant que:

- Coorganisateur:
 - a. Partage du podium et du parrainage du symposium sur un pied d'égalité avec les autres coorganisateur;
 - b. le logo de l'organisme apparaît dans tous les documents de diffusion (brochures, affiches, etc.) et les documents techniques du symposium ;
 - c. Partage des coûts de base relatifs à l'organisation du symposium (location de salles de conférence, frais des équipements électroniques à utiliser pendant la durée du symposium, frais d'impression et d'interprétation, pauses café, dîner officiel le jour de l'ouverture, etc.). Le coût global de base est estimé à environ 130.000 € (cent trente mille euros);
 - d. Financement des frais de participation de 10 experts et d'un modérateur;
 - e. Financement des frais de participation des personnes appartenant à l'organisme;
 - f. Droit à un modérateur/co-modérateur pour une session thématique;
 - g. Droit à une manifestation parallèle;
 - h. Exonération des frais d'inscription (si applicable).

- Partenaire:

- a. Financement des frais de participation d'experts et de représentants sélectionnés au sein de l'organisme;
- b. Droit à une manifestation parallèle;
- c. Paiement des frais d'inscription (si applicable).

N.B. La CGPM participe en qualité de coorganisateur du symposium. Elle assurera la coordination nécessaire, y compris pour ce qui est des dispositions relatives à l'organisation du symposium.

COORGANISATEURS	PARTENAIRES
<u>Nom</u> : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée et la mer Noire de la FAO <u>Personne à contacter</u> : M. Abdellah Srour <u>Courriel</u> : gfc-secretariat@fao.org	

PARTICIPATION ATTENDUE: entre 130 participants (minimum) et 200 participants (maximum). Le symposium est ouvert aux participants des toutes les organisations internationales intéressées, des ONG, des associations de pêcheurs, des parties prenantes et des acteurs de la société civile au sens large.

COMITÉ DIRECTEUR: Le comité directeur supervisera la direction et la modération des tâches à accomplir durant le symposium.

COMITÉ SCIENTIFIQUE: Le comité scientifique examinera les résumés, les contributions et les exposés présentés au symposium et décidera de leur admissibilité. Il sera en charge du rapport final.

N.B. Les membres du comité directeur et du Comité scientifique, y compris leur nombre, seront désignés en temps utile par les coorganisateur. Une réunion de coordination pourrait être envisagée.

LANGUES OFFICIELLES: Le symposium se tiendra dans les langues officielles de la CGPM (anglais, français, arabe et espagnol). L'interprétation sera assurée dans chacune d'elles, ou autant que possible. Les participants auront l'occasion de présenter leurs points de vue par écrit à travers un appel à contributions (voir paragraphe suivant). Ils seront tenus de fournir leurs travaux dans l'une des langues susmentionnées. Toutefois, si cette langue n'est pas l'anglais, ils devront fournir également une version anglaise de leurs travaux.

APPEL A CONTRIBUTIONS: Tous les participants sont fortement encouragés à préparer des contributions en vue du symposium. Les dates limites pour leur soumission sont indiquées dans le tableau ci-dessus. Les contributions devront être envoyées par courrier électronique à gfc-secretariat@fao.org. L'auteur sera informé de l'acceptation ou du refus de son étude ainsi que du temps qui lui sera imparti dans l'ordre du jour du symposium pour présenter ses travaux. Si la proposition de contribution est retenue, l'auteur est censé préparer une

présentation PowerPoint à partir du contenu de son étude, qu'il exposera lors du symposium. La présentation devrait consister en un maximum de 12 diapositives et sa durée ne devra pas dépasser 10 minutes. Étant donné que le symposium est organisé en sessions thématiques, l'auteur devra indiquer, lors de l'envoi de son document par courriel la session thématique à laquelle il souhaite présenter ses travaux.

FRAIS D'INSCRIPTION: La possibilité de faire payer un droit d'inscription aux participants sera examinée par les coorganisateur.

PUBLICITÉ: Les coorganisateur et les partenaires auront la possibilité de diffuser des informations sur leurs travaux par le biais de manifestations parallèles qui pourront être accueillies tout au long du symposium.